



Envoyé en préfecture le 02/06/2021

Reçu en préfecture le 02/06/2021

Affiché le

SLO 63

ID : 033-213300700-20210525-202131-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de BRACH,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/05/2021

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Renaud CHEIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Mme Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Mme Sanchez Catherine

**Etaient absent excusé :** Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX, Magali LARAPIDIE pouvoir Chantal BOURDELAS, Gilles RODRIGUEZ pouvoir Jacques LASSALLE, Audrey JOLLY.

**Secrétaire de séance :** M. LASSALLE Jacques

**Commande publique 2021/31 N°7**

**Adhésion à l'association des Maires Ruraux de Gironde**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa proposition d'adhérer à l'association des Maires Ruraux de Gironde. Cette adhésion permet d'avoir accès à un accompagnement juridique, un abonnement à la revue 36000 communes, une mise à jour régulière des changements concernant les lois, décrets et événements qui touchent les communes rurales.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil municipal,

**DECIDE à l'unanimité**

**D'autoriser** le Maire à signer le bulletin d'adhésion à l'association des Maires Ruraux de Gironde

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
D.PHOENIX